

Yvan Stefanovitch

ENQUÊTE

LE SÉNAT

UN PARADIS FISCAL
POUR DES PARLEMENTAIRES
FANTÔMES

éditions du
ROCHER

Le Sénat, paradis fiscal pour des parlementaires fantômes

Tous droits de traduction,
d'adaptation et de reproduction
réservés pour tous pays.

© **2016, Groupe Artège**

Éditions du Rocher

28, rue Comte Félix Gastaldi - BP 521 - 98015 Monaco

www.editionsdurocher.fr

ISBN : 978-2-268-07749-9

ISBN epub : 978-2-268-08532-6

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

même si une partie de leurs absences a pu correspondre à une vraie maladie ou un décès réel d'un de leurs proches. L'ancien parrain de l'île de La Réunion, Paul Vergès (PCR³), 90 ans, son successeur dans cette île, Didier Robert (LR), 51 ans, Jean-Pierre Raffarin (LR-Vienne), 67 ans, vice-président du Sénat, non-cumulard mais ancien Premier ministre ; Valérie Létard (UDI-Nord), 53 ans, première vice-présidente du conseil régional des Hauts-de-France ; Jean-Jacques Panunzi (LR-Corse du Sud), 59 ans, vice-président du conseil départemental de Corse du Sud ; Joseph Castelli (RDSE⁴-Haute-Corse), 67 ans, ancien président du conseil général de la Haute-Corse (dont il a démissionné pour des raisons de santé tout en gardant son mandat de sénateur !) ; la sénatrice de l'Isère, suppléante d'André Vallini secrétaire d'État, ancienne vice-présidente de la région Rhône-Alpes et du parc naturel régional de Chartreuse, Éliane Giraud (PS-Isère), 63 ans ; Marie-Annick Duchêne (LR-Yvelines), 75 ans, Jean-Pierre Masseret (PS-Moselle), 71 ans, Jean-Paul Fournier (LR-Gard), 70 ans, Robert Navarro (non inscrit-Gard), 63 ans, et Thierry Foucaud (CRC-Seine-Maritime), 61 ans, vice-président du Sénat. Aucun de ces sénateurs n'a jugé utile de répondre à nos questions à part l'ancien Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, et la sénatrice des Yvelines, Marie-Annick Duchêne.

Le président Gérard Larcher a du pain sur la planche pour redresser l'image de la Haute Assemblée.

Mais ne se trompe-t-il pas de combat ? Actuel président du conseil départemental de l'Orne, ancien président de la commission des Finances au Sénat pendant trois ans, ex-conseiller à la Cour des comptes et ministre du Budget de 2002 à 2004, Alain Lambert (UDI), 69 ans, n'est pas loin de le penser... Ce notaire de profession et sénateur pendant près de

vingt ans ne pratique pas la langue de bois :

Nous étions à mon époque une cinquantaine de « sachant » à faire tourner le Sénat, dans l'Hémicycle et les principales commissions. Depuis, rien n'a changé... À la commission des Finances, il était et il reste toujours plus facile de plancher à une dizaine de sénateurs seulement sur un texte, même au risque d'y passer une partie de la nuit. On travaille mieux en petit nombre. L'assiduité des parlementaires n'est pas un vrai problème, seule la compétence compte. Même si vous augmentez la présence des sénateurs, cela sert sur le plan médiatique, mais pas du tout pratiquement, bien au contraire. Cela devient vite cacophonique et ingérable. Ces mauvais élèves n'ont pas la capacité de comprendre et peut-être pas la volonté, ils viendront à contrecœur sous la menace de sanctions financières⁵.

Alors ? Surveiller la présence des sénateurs, pour en faire de dociles écoliers, ou bien en réduire drastiquement le nombre, pour les transformer en champions de la vie démocratique ?

1. France 3, émission *Pièces à conviction*, janvier 2015.

2. Pour tous ces chiffres, voir l'annexe 5, les réponses de la présidence du Sénat à nos questions.

3. Parti communiste réunionnais.

4. Rassemblement démocratique social et républicain.

5. Entretien avec l'auteur le 2 juin 2015 à la Cour des comptes.

I

Le royaume des niches fiscales

Quand on arrive au palais du Luxembourg, on est frappé par ses allures de principauté d'opérette : gardes républicains, sabres au clair, qui ressemblent à la garde du roi Babar ; orangers en pots et palmiers, qui donnent effectivement une touche monégasque au 6^e arrondissement de Paris ; ors, stucs, tentures, parfaitement congrus avec l'histoire des murs et l'ambition des occupants... Sans parler de cette vieille – et lucrative – appellation de « dignitaires » – ou « autorités » – qui constitue une espèce de noblesse sénatoriale... Sans parler du confort douillet, du silence, du secret et de l'ombre de créatures de rêve qui hantent les couloirs...

Ce que le commun des mortels ignore, c'est que le palais du Luxembourg n'est pas seulement un décor, mais le siège d'un véritable petit paradis fiscal. Devenir sénateur, ce n'est pas seulement s'engager à faire la loi, représenter les collectivités territoriales, contrôler le gouvernement – toutes activités respectables et, au choix, passionnantes ou ennuyeuses –, c'est accéder aussi à un statut fiscal incroyablement avantageux. Un statut exorbitant du droit commun, une sorte de droit coutumier, dont les bénéficiaires en vertu de la séparation des pouvoirs ont fixé eux-mêmes les modalités. Si président de la République, Premier ministre, ministres et secrétaires d'État en profitent également, ce sont les parlementaires, sénateurs et députés, qui les premiers tirent le plus profit de ce statut. Beaucoup plus avantageux – et moins loin – que les Bermudes, Jersey, Monaco

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

À l'inverse, comme l'indemnité de fonction, l'Irfm, elle, échappe toujours à toute imposition sur l'impôt direct. Un sénateur qui perçoit chaque mois – oublions suppléments familiaux et prime informatique – une indemnité d'environ 11 350 euros nets, ne paiera d'impôt sur le revenu que sur 4 140 euros, montant net de son indemnité de base et de son indemnité de résidence. L'indemnité de fonction et l'Irfm, soit près de 7 210 euros nets chaque mois, sont versées au *black* directement sur son compte bancaire ! Avec un argument vaseux : on suppose que ces indemnités correspondent à des frais, que ces frais ont été effectivement dépensés et qu'il ne s'agit donc pas de revenus... Elle n'est pas belle, la vie de sénateur ? Seuls les 9 sages du Constitutionnel peuvent rivaliser avec les 348 sénateurs en matière de non-imposition. En effet, ces 9 hauts magistrats gagnent chacun mensuellement 11 000 euros nets de traitement et 1 000 euros pour leurs frais de déplacement, alors qu'ils habitent presque tous en région parisienne. Or, selon la loi, ils payent des impôts sur le revenu uniquement à hauteur de 50 % de leur revenu (soit 5 500 euros nets) et y échappent totalement sur leurs 1 000 euros de frais fixes. Tout cela, sans doute, au nom de l'indépendance financière des sénateurs et des sages du Palais-Royal.

45 dignitaires encore plus favorisés face à l'impôt

Mais parmi les 348 sénateurs, il y en a 45, sortes de super-parlementaires, qui échappent à l'impôt sur le revenu au-delà des 7 210 euros touchés au *black* tout à fait légalement par chaque sénateur. Ces 45 « dignitaires », qu'on appelle parfois « autorités » (le mot sonne mieux), exercent les fonctions

exécutives suivantes : 1 président du Sénat, 8 vice-présidents, 14 secrétaires du bureau, 3 questeurs, 6 présidents de groupes politiques, 8 présidents de commissions, 2 rapporteurs généraux de commission et 3 présidents de délégations. En plus des 7 210 touchés au *black* comme chacun des sénateurs lambda, ces quarante-cinq-là empochent une indemnité de fonction supplémentaire – qu'on appellera « indemnité de fonction n° 2 » – qui, aux yeux de l'administration fiscale, n'existe pas plus que la première indemnité de fonction. On imagine la cuisine pour ces nominations prestigieuses et plus que financièrement intéressantes... Mais tout se fait dans le consensus politique le plus total.

En effet, si le président du Sénat est élu par l'ensemble de ses pairs à bulletin secret, les 45 dignitaires le sont par un accord entre patrons des six groupes politiques et en fonction de l'importance numérique respective de ces formations à la Haute Assemblée. Ne vous bousculez pas, il y en aura pour tout le monde, vieille loi sénatoriale...

À l'instigation du président Gérard Larcher, le Sénat publie sur son site, depuis 2014, ces suppléments de revenus qui, bon an mal an, représentent chaque année un pactole de plus d'un million d'euros.

11 000 euros au *black* par mois pour chacun des 3 questeurs

Chacun des 3 questeurs (selon l'usage, 2 de la majorité, 1 de l'opposition) reçoit 4 132,29 euros au titre de l'indemnité de fonction n° 2. Somme (dont il faut retrancher environ 300 euros

collectés pour la CSG et la CRDS) qui vient s'ajouter aux 7 210 touchés au *black* par tout sénateur. Chaque questeur empoche donc au total 11 000 euros chaque mois, au *black* le plus absolu, et le plus légalement du monde. Comme tous les sénateurs et comme le président de la Haute Assemblée, ces 3 dignitaires ne payent l'impôt sur le revenu que sur 4 140 euros... Cela fait rêver.

Les 3 questeurs sont Jean-Léonce Dupont (UDI), 60 ans, président du conseil départemental du Calvados (685 000 habitants), Dominique Bailly (PS), 55 ans, élu du Nord et maire d'Orchies (8 000 habitants) et Bernard Saugey (LR), premier questeur, élu de l'Isère, 73 ans, évoqué ci-dessus. Le mardi, le mercredi et le jeudi, ils se réunissent entre 7 à 10 fois en tout et participent à la réunion hebdomadaire du bureau du Sénat. Selon le hit-parade des cancreaux au Sénat établi par l'association Regards citoyens pour la période de février 2015 à 2016, 2 des 3 questeurs ne semblent pas mériter leurs 4 000 euros au *black* accordés chaque mois au titre de l'indemnité de fonction n° 2. Jean-Léonce Dupont se classe en effet 55^e, avec seulement 23 semaines de présence sur 40 au palais du Luxembourg, et Bernard Saugey pointe en 58^e position, avec 24 semaines. À l'inverse, selon ce hit-parade, Dominique Bailly se classe parmi les meilleurs élèves : 108^e sur 348 avec 34 semaines de présence. Jean-Léonce Dupont et Bernard Saugey se font régulièrement *excuser* (pour leurs absences) afin d'éviter une sanction financière. Dominique Bailly jamais. Il est toujours présent. Le cumul n'explique pas tout car, si Jean-Léonce Dupont est un super-cumulard, Bernard Saugey n'a plus aucun mandat en dehors de la franc-maçonnerie et de sa fonction épisodique de juge à la Cour de justice de la République.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

présidente de groupe. De plus, elle ne s'est jamais fait *excuser* depuis octobre 2015.

Le moins assidu des six chefs de groupes politiques, Bruno Retailleau, 55 ans, préside les 143 membres et apparentés du groupe LR au Sénat. Il se classe 180^e sur 348 avec 32 semaines de présence sur 40 et la participation à 41 séances de commission. Intelligent, très à l'écoute, excellent orateur, cet ancien bras droit de Philippe de Villiers est un bourreau de travail. Coupé en trois entre ses fonctions de président de la région des Pays de la Loire, son mandat de sénateur de la Vendée et celui de président des Républicains au Sénat, Bruno Retailleau démontre malgré ses nombreux talents l'impossibilité matérielle de mener toutes ces mandats de front. Ainsi, en novembre et décembre 2015, était-il rare au Sénat pour cause de campagne électorale. Certes, à l'inverse de nombreux autres sénateurs, il ne s'est jamais fait *excuser* pour une de ses absences auprès des questeurs. Bruno Retailleau ne mérite donc pas, si l'on peut dire, son indemnité de fonction n° 2, 2 030,64 euros qui vient s'ajouter, comme pour ses collègues présidents de groupe politique, aux 7 210 euros défiscalisés que tout sénateur reçoit chaque mois.

Trois mauvais exemples : Frédérique Espagnac (PS), Bruno Gilles (LR) et Valérie Létard (UDI)

Parmi les 45 dignitaires du Sénat, 26 constituent le bureau de la Haute Assemblée : le président, les 8 vice-présidents, les 3 questeurs, et les 14 secrétaires. Le bureau est l'organe collégial, consensuel et très secret de gouvernance du Sénat, qui se réunit

chaque jeudi vers 17 heures. Nous avons déjà passé en revue les membres de ce bureau, sans encore parler des 14 secrétaires. Ces derniers sont en majorité les moins gradés et les plus jeunes des dignitaires, désignés par les groupes politiques au prorata de leur importance numérique. Des jeunes pousses pleines d'avenir au sein de la Haute Assemblée qui se voient octroyer la plus petite indemnité de fonction n° 2. Très exactement 695,81 euros par mois, dont il faut déduire quelques dizaines d'euros pour la CSG et la CRDS. Ainsi, ces 14-là touchent-ils chaque mois pas loin de 8 000 euros très légalement exonérés d'impôt sur le revenu... Parmi les 14, tous les bords politiques sont représentés : 6 LR, 4 PS, 1 RDSE, 1 écologiste, 1 UDI et 1 non-inscrit.

Trois cancre affirmés sévissent parmi ces 14 secrétaires. La première, Frédérique Espagnac, 42 ans, sénatrice socialiste des Pyrénées-Atlantiques depuis 2011. Apparatchik du PS, elle a été attachée de presse de François Hollande, premier secrétaire du PS de 1997 à 2008. Cette conseillère régionale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ne se rend que très rarement à la réunion hebdomadaire du bureau du Sénat qui constitue le seul job d'un secrétaire de la Haute Assemblée. De novembre 2015 à mars 2016, elle a participé une seule fois à cette assemblée, le 17 mars dernier. Au hit-parade des mauvais élèves, Frédérique Espagnac se classe, selon l'association Regards citoyens, 36^e avec 20 semaines de présence sur 40 et 27 participations à des commissions (toujours de février 2015 à février 2016). Mais, en tant que secrétaire du bureau, elle est battue par un super-cancre, le sénateur marseillais Bruno Gilles.

Sénateur LR des Bouches-du-Rhône et patron de cette formation dans ce département, Bruno Gilles, 45 ans, est aussi super-cumulard. Cet apparatchik du RPR depuis l'âge de 19 ans

est conseiller communautaire de Marseille-Provence et maire du 3^e secteur de Marseille (soit le patron d'un exécutif chapeautant 94 000 habitants), ce qui lui interdirait, en fait, d'assister aux séances du bureau du Sénat, le jeudi vers 17 heures. Ainsi, de novembre 2015 à mars 2016, ce très proche de Jean-Claude Gaudin a-t-il participé à seulement 3 des 18 séances du bureau du Sénat ! Il a trouvé la parade, se faisant *excuser* pendant dix-neuf jours au 1^{er} trimestre 2016 par les questeurs pour des réunions du bureau. Le cumul des mandats est sans doute un cas de force majeure... Le sénateur Bruno Gilles ne fait rien pour améliorer l'image du Sénat. Sa religion, selon son tableau d'activités, est publiée sur le site du Sénat : il ne vient à la Haute Assemblée que le mardi et le mercredi dans le meilleur des cas. Il empêche au passage, en toute légalité, 8 000 euros mensuels au *black*.

Troisième et dernier canard boiteux parmi les 14 secrétaires du bureau du Sénat : Valérie Létard (UDI), 52 ans, a assisté à une seule (!) des réunions hebdomadaires de ce bureau entre novembre 2015 et mars 2016. Exactement, le 17 mars 2016. Cette assistante sociale en détachement comme parlementaire (qui se déclare « sans profession » depuis 1998) exerce les fonctions de première vice-présidente du conseil régional des Hauts-de-France (6 millions d'habitants) depuis le 4 janvier 2016, d'adjointe au maire de Valenciennes et de présidente du conseil d'administration de l'Établissement public foncier des Hauts-de-France. Autant de fonctions que la sénatrice Valérie Létard ne pourra plus occuper avec la loi sur le non-cumul des mandats qui entre en vigueur à partir du 31 mars 2017. Et autant de rémunérations que cette parlementaire ne pourra plus cumuler. Mais ses 8 000 euros versés chaque mois au *black* par le Sénat restent – et de loin – l'indemnité la plus intéressante,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Larcher a-t-il annoncé, le 13 janvier 2016, que 14 sénateurs avaient subi des retenues financières de 2 100 euros chacun sur leur indemnité de fonction. Première application du nouveau règlement du Sénat en matière d'absentéisme, ces « punitions » visaient uniquement les paresseux du dernier trimestre 2015. Gérard Larcher s'est refusé de jeter en pâture les noms des 14 fautifs. Cette publicité est pourtant la seule vraie sanction, beaucoup plus dissuasive que toute perte financière sur l'indemnité de fonction. Or, comme nous le verrons plus loin, nous avons identifié les 14 « mauvais élèves » parmi lesquels il n'y a aucune sénatrice. Ce n'est pas un hasard...

Un comptage très artisanal des absents

On revient de loin, de très loin... Jusqu'en 1894 environ, les sénateurs émargeaient une liste de présence à leur arrivée en séance. Cette liste comprenait autant de petites cases numérotées que de parlementaires. Si plus de la moitié de ces cases était signée par un sénateur, le président de la Haute Assemblée pouvait ouvrir la séance, le quorum étant atteint. Sinon le même président attendait que l'Hémicycle soit rempli comme il le fallait ou, faute de quorum, n'ouvrait pas la séance. Un huissier pointait sur une liste le nom des sénateurs qu'il voyait arriver. À l'heure de l'informatique, du digital et des caméras vidéo, ce système bancal sert encore aujourd'hui notamment pour repérer les sénateurs absents à la séance hebdomadaire de questions d'actualité au gouvernement, le mardi ou le jeudi après-midi. Et le mardi après-midi, lors des explications de vote avant les votes à la tribune ou solennels. Quatre employés du Sénat, toujours les mêmes, identifient les présents, chacun pour un quart de l'Hémicycle.

Avant 1935, les listes de présence étaient annexées au procès-verbal de la séance. Aucun relevé récapitulatif par session n'était réalisé, ce qui interdisait toute possibilité de sanctionner l'absentéisme. De plus, la confection de ces listes n'avait rien d'une science exacte. En effet, le sénateur, dont l'huissier a pointé la présence, pouvait quitter l'Hémicycle quelques minutes plus tard sans jamais y revenir. Ce qui est encore vrai aujourd'hui tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale et laisse de nombreuses possibilités de tricheries...

Les chiffres les plus anciens en matière d'absentéisme des sénateurs remontent au début de la V^e République. Auparavant, il n'était pas question de repérer les sénateurs les moins assidus et encore moins de les punir. Officiellement au nom de la présence sacrée de ces parlementaires dans leurs territoires. En réalité, chaque sénateur avait la liberté d'aller et venir, comme il voulait, entre son département et le Sénat, et l'absentéisme était le cadet des soucis des groupes politiques, des questeurs et des présidents du palais du Luxembourg. L'arrivée de la V^e République et d'un monarque républicain marque la fin de cette République parlementaire toute-puissante. Certes, les questeurs ont continué à collationner les chiffres de l'absentéisme, mais pour la première fois, sous la pression de l'Élysée et du Conseil constitutionnel, ils ont calculé les premières moyennes globales, année par année. Ainsi, de 1959 à 1968, les séances dans l'Hémicycle au Sénat ont-elles enregistré une moyenne de 21 % d'absents³. Pour autant le pourcentage de 79 % de présents ne correspondait et ne correspond toujours à rien. En effet, cela ne veut pas dire que 79 sénateurs sur 100 ont assisté à toute une séance, mais que 79 d'entre eux sur 100 sont venus dans l'Hémicycle à un moment ou à un autre avant et, pour certains, repartis après avoir été pointés présents. Ces chiffres n'ont pas

beaucoup bougé jusqu'à aujourd'hui. Selon les chiffres de la présidence du Sénat⁴, au dernier trimestre 2015, les sénateurs absents représentaient 17 % des membres des commissions permanentes hebdomadaires du mercredi, 27 % des 348 parlementaires lors des 11 séances de questions orales d'actualité au gouvernement et 12 % des mêmes à l'occasion des 4 votes solennels ou à la tribune.

Selon notre enquête, une moyenne de 20 % des 348 sénateurs, soit environ 70 parlementaires, n'assistent pas régulièrement aux séances dans l'Hémicycle, à celle hebdomadaire consacrée aux questions d'actualité au gouvernement et à certains votes solennels. La corporation des sénateurs paresseux, fainéants, cossards, désireux d'en faire le moins possible ou simplement débordés à force de cumuler mandats, fonctions et maladies, n'a guère changé en l'espace de près d'un demi-siècle. Sauf que ces tricheurs sont aujourd'hui très malins, la plupart réussissant à se faire *excuser* de manière à échapper à toute sanction financière. Or, un sénateur *excusé* est comptabilisé comme présent dans les statistiques de présence de la présidence du Sénat...

L'arme atomique contre l'absentéisme

Depuis le début de la V^e République, il y a près de soixante ans, le manque de volonté des présidents successifs du Sénat pour lutter contre l'absentéisme apparaît évident et constant. L'explication se cache derrière l'histoire juridique de nos institutions. Le troisième alinéa de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 (portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement, prise pour l'application de l'article 25 de la Constitution) avait pourtant déjà tout prévu

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

sénateur une simple question de gestion d'agenda. Du niveau d'un écolier du primaire ! Parmi les 14 sénateurs sanctionnés, aucun n'a jugé utile de répondre à nos questions, pour confirmer ou infirmer sa retenue financière, à l'exception du député-maire LR de Toulon, Hubert Falco.

Ces 14 sanctionnés sont issus pour 5 d'entre eux de l'outre-mer (1 de l'île de La Réunion, 2 de Nouvelle-Calédonie, 1 de Mayotte, 1 de Wallis-et-Futuna), pour 2 de l'Essonne en Île-de-France, 1 de l'Est (Moselle) et les 6 derniers du Sud-Est de l'Hexagone : 1 de Haute-Corse, 1 du Rhône, 2 des Bouches-du-Rhône et 2 du Var. Ils appartiennent pour 4 d'entre eux à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, 3 à la commission des Lois, 3 à la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, 2 à la commission des Affaires sociales, 1 à la commission des Finances, 1 à la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable et aucun à la commission des Affaires économiques. Ce qui ne doit rien au hasard. En effet, les 39 sénateurs de la commission des Affaires économiques portent le maillot jaune en termes d'assiduité. Selon les statistiques de la présidence du Sénat¹, la moyenne des absents n'a jamais dépassé le chiffre de 4 lors des réunions du mercredi de cette commission au dernier trimestre.

La moyenne d'âge des sanctionnés tourne autour de 61 ans. Le benjamin, David Rachline (FN-Var), a 28 ans et le vice-doyen Serge Dassault (LR-Essonne) 90 ans. Parmi eux, 10 n'ont jamais demandé à être *excusés* au dernier trimestre 2015. À savoir Hilarion Vendégou, Gérard Collomb, Jean-Vincent Placé, Stéphane Ravier, Robert Laufoaulu, Thani Mohamed Soilihi, Bruno Gilles, David Rachline, Hubert Falco et Serge Dassault. Quatre autres sénateurs (Didier Robert, Joseph Castelli, Jean-

Pierre Masseret et Pierre Frogier) avaient fait des demandes d'*excuses* quelquefois un peu « hasardeuses », car un peu trop reliées au calendrier des régionales de fin 2015. En deux mots, ont principalement été sanctionnés les sénateurs qui ne demandaient rien.

Comme on l'a déjà vu, la commission des Affaires étrangères est la commission permanente qui abrite le plus de feignants, de flemmards, de cumulards « complètement débordés » et de malades vrais ou faux. Non seulement parce que 4 des 14 sanctionnés en font partie, mais aussi parce que cette commission a totalisé 31 *excusés* parmi ses membres au dernier trimestre 2015. Un record ! Parmi les *excusés* qui ont fait un carton, se détachent : les 5 *excuses* pour une maladie réelle d'Alain Néri (PS-Puy-de-Dôme), 73 ans ; et les 2 *excuses* pour d'autres membres de la commission. Son président Jean-Pierre Raffarin (LR-Vienne), la sénatrice Éliane Giraud (PS-Isère), 63 ans, ex-vice-présidente du conseil régional Rhône-Alpes, tête de la liste de gauche dans l'Isère aux régionales de décembre 2015, l'ex-président du conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret (PS-Moselle), 71 ans, et Jean-Paul Fournier (LR-Gard), 70 ans, maire de Nîmes. À l'inverse, la commission des Affaires économiques voit ses 39 membres se hisser sur la première marche du podium des bons élèves. Avec près de 14 % d'absents ou d'*excusés*, soit une moyenne de 5 sénateurs qui font l'école buissonnière chaque mercredi. Évidemment, les moyennes dégringolent lorsqu'on prend en compte toutes les réunions de ces commissions, y compris celles du mardi et du jeudi.

Numéro 1 des rois fainéants : Didier Robert, patron de la région de La Réunion

Début juin 2014, la sénatrice UMP de La Réunion, Jacqueline Farreyrol, démissionnait de son mandat pour « consacrer tout (son) temps et toute (son) énergie » à sa famille et à sa « carrière artistique ». Au Sénat, personne ne s'est aperçu de cette démission. L'explication était toute simple. Selon les calculs de l'association Regards citoyens, cette parlementaire âgée de 77 ans aujourd'hui était à l'époque la championne reconnue de l'école buissonnière au palais du Luxembourg. Ainsi, durant les trente-trois mois de son mandat de septembre 2011 à juin 2014, elle a été présente 11 semaines seulement à Paris, dans l'Hémicycle et à la commission de la Culture. Cette septuagénaire était surtout connue comme chanteuse-auteur-compositeur du folklore de La Réunion.

Élu en 2011 sur la liste UMP des sénatoriales à La Réunion, Didier Robert était le suivant sur la liste et lui a donc succédé le 1^{er} juillet 2014.

Sorte de gendre idéal aux rondeurs rassurantes, mais en réalité brillant jeune loup de la politique, Didier Robert (LR), 51 ans, a été élu en 2010 puis réélu en décembre dernier, avec 52 % des voix, président du conseil régional de La Réunion. Auréolé du prestige d'avoir battu successivement Paul Vergès, le leader local de la Gauche depuis des décennies, aux législatives de 2007 et aux régionales de 2010, Didier Robert vit un véritable état de grâce. Depuis son apparition dans le paysage politique de La Réunion au début des années 2000, cet ex-apparatchik de l'UMP reste invaincu sur son nom à toutes les élections locales et aux scrutins nationaux où il s'est présenté. Diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence, cet ancien directeur de cabinet de plusieurs élus à La Réunion et simple conseiller municipal du Tampon s'est fait élire maire en 2006, en profitant de l'inéligibilité du premier magistrat de cette commune, suite à

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

septuagénaires à se cramponner à leur mandat jusqu'à la limite de leurs forces. Pierre Frogier est rééligible en 2017, il aura 66 ans...

Il ne cumule plus ses fonctions de parlementaire avec celui de patron d'un exécutif local. Depuis le 20 septembre 2012, il a démissionné de son mandat de 3^e président de l'Assemblée de la Province Sud. En principe, il avait et a donc toujours tout le temps de se consacrer à ses activités professionnelles et ses fonctions de sénateur. En fait, le peu d'assiduité de Pierre Frogier au Sénat s'expliquait en grande partie par les divisions fratricides de la droite en Nouvelle-Calédonie, des déchirements qui ne cessaient de s'amplifier. Dauphin potentiel du leader calédonien anti-indépendantiste et créateur du RPCR (Rassemblement pour la Nouvelle-Calédonie dans la République), Jacques Lafleur, Pierre Frogier n'a jamais réussi à vraiment s'imposer depuis la mort de ce grand politique et industriel en 2010.

Après les revers électoraux de son parti Le Rassemblement-UMP, devenu aujourd'hui Le Rassemblement-Les Républicains en 2012, son président Pierre Frogier a pris les choses en main. Complètement à la dérive, sa formation avait perdu ses deux députés, au profit de son rival de centre-droit, Calédonie Ensemble (CE), et la présidence du Congrès du territoire avait été raflée par un indépendantiste. À l'époque de sa démission en 2012, il avait promis devant la presse locale : « Le Rassemblement-UMP a besoin de se remettre en route, de retrouver une dynamique. Je veux me consacrer totalement à notre mouvement. » On le croit sur parole, sauf que pour lui il n'était pas question de démissionner du Sénat et d'abandonner sa petite galette financière de sénateur de 11 350 euros nets par mois. Il a dorénavant joué à l'homme invisible au palais du

Luxembourg. Selon l'association Regards citoyens, Pierre Frogier a eu 4 semaines d'activité au Sénat durant la session 2011-2012, 4 en 2012-2013, 3 en 2013-2014, 11 en 2014-2015, et jusqu'à présent 11 également en 2015-2016.

Bien qu'il fût à l'époque l'un des 348 sénateurs les moins présents et les moins actifs de la République, Pierre Frogier signait, le 16 octobre 2014, un communiqué de son parti Le Rassemblement-Les Républicains qui appelait à faire du Sénat « un pôle de résistance au pouvoir socialiste » sur le dossier calédonien. Défense d'en rire... L'UMP Gérard Larcher venait d'être réélu à la présidence du Sénat en lieu et place du socialiste Jean-Pierre Bel. Pour gagner un combat, encore faut-il y participer... Il était visiblement fort compliqué pour le sénateur Pierre Frogier de passer du rêve à la réalité. Le parlementaire était encore occupé à plein-temps à rapprocher les points de vue des différentes composantes de la droite calédonienne anti-indépendantiste. Mission remplie le 16 juillet 2015 : le secrétaire général du Rassemblement-Les Républicains, Thierry Santa, est élu président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie. À ce proche de Pierre Frogier, il n'avait pas manqué une seule voix des partis anti-indépendantistes de la droite et du centre au sein de cette assemblée délibérative et législative locale. Le président Pierre Frogier avait réussi à casser l'image vieillissante de son parti en faisant élire ce fonctionnaire territorial de 47 ans seulement. Le parlementaire n'en avait pas mis fin pour autant à son rythme de sénateur au palais du Luxembourg. Il a subi une nouvelle retenue financière de 2 130 euros pour le premier trimestre 2016, ayant assisté à seulement 2 des 11 réunions du mercredi de la commission des Lois. Sa demande d'*excuse* pour la réunion du 13 janvier 2013 n'a pas été validée par la présidence du Sénat. Une interrogation subsiste : puisque tout montre que le sénateur ne court pas après

les séances au Sénat (il n'y est pas allé une seule fois en mars et en avril 2016), à quoi sert son assistante parlementaire, sa fille Vaea Frogier, elle-même rémunérée très légalement par de l'argent public ?

Le parrain de Lyon sanctionné malgré tous ses efforts

Élu sénateur en 1999, Gérard Collomb (PS), 68 ans, est un super-cumulard. Maire de Lyon et président de *Lyon Métropole* (1,3 million d'habitants), ce professeur agrégé de lettres à la retraite de l'enseignement public était depuis plusieurs années dans le collimateur des hauts fonctionnaires de la questure du Sénat et du président Gérard Larcher. Et pour cause, ce jeune papa occupait la 10^e place sur le podium des bonnets d'âne de la Haute Assemblée, selon la synthèse établie par l'association Regards citoyens. Son score : douze semaines d'activité dans l'Hémicycle ou en commission entre février 2015 et 2016. En effet, il se faisait très rare au palais du Luxembourg, ses mandats locaux lui laissant peu de latitude pour sauter dans un TGV pour Paris.

Mais ce sénateur élu et réélu depuis 1999 tient à ses fonctions de parlementaire et à ses indemnités, notamment son Irfm d'un peu plus de 6 000 euros. Aussi, cet ex-député (de 1981 à 1988) et ancien membre du Conseil économique et social a-t-il pris le taureau par les cornes dès la mise en place, le 1^{er} octobre 2015, du système sanctionnant les absents. Le TGV Lyon-Paris est devenu l'un de ses bureaux préférés. Ainsi est-il venu notamment assister à 7 des 10 séances de la commission des Lois le mercredi. Exactement les 7, 14, 21 octobre, les 4, 18 et 25 novembre, et le 16 décembre. Une commission des Lois

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Au premier trimestre 2016, toujours sans la moindre demande d'*excuse*, le député-maire de Toulon a fait des miracles sans invoquer la moindre *excuse*. Il a assisté à 5 des 10 réunions du mercredi de la commission des Affaires étrangères, à 6 des 11 séances de questions d'actualité au gouvernement et à l'ensemble des 3 votes solennels. M. le maire de Toulon est devenu un sénateur presque exemplaire, présent chaque semaine, pratiquement toujours le mardi et le mercredi, rarement le jeudi. Les autorités du Sénat ont apprécié son changement d'attitude.

Jean-Pierre Masseret, au nom de la lutte anti-FN...

Ancien inspecteur des impôts et sénateur de Moselle élu depuis 1983 (!), Jean-Pierre Masseret, 73 ans, a été président du conseil régional de Lorraine (2004 à 2015), puis secrétaire d'État aux Anciens Combattants (1997 à 2001). Ce marathonien des mandats, redevenu aujourd'hui simple conseiller régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, avait refusé de retirer sa liste aux dernières régionales pour laisser la droite seule représentante du Front républicain face au FN, comme le lui demandait avec force la direction du PS. Par voie de conséquence, la liste de droite l'a emporté certes, mais Jean-Pierre Masseret et quelques-uns de ses amis ont conservé leur siège de conseiller régional.

Son goût immodéré pour les mandats, que traduisait sa bagarre avec la direction nationale du PS, lui a été fatale en matière d'assiduité au Sénat pour le dernier trimestre 2015. En effet, il n'a pu assister qu'à 4 des 9 réunions du mercredi de la commission des Affaires étrangères. Très exactement les 7 et 21 octobre, le 18 novembre et le 16 décembre. Jean-Pierre Masseret

avait donc besoin d'être excusé une journée, comme son collègue Didier Robert de La Réunion, afin de ne pas être sanctionné financièrement. Au diable l'avarice ! Au *Journal officiel*, l'élu mosellan s'est fait excuser non pas un jour, mais deux, les 25 novembre et 9 décembre 2015. Le plus étrange reste que cette mention *excusé* n'est pas mentionné sur le tableau officiel des activités du sénateur, publié sur le site du Sénat. En fait, la présidence du Sénat n'a pas accordé ces deux demandes d'excuses pour les 25 novembre et 9 décembre 2015.

Jean-Pierre Masseret s'est fait également sanctionner pour n'avoir pas assisté à la moitié des 11 séances de questions orales d'actualité au gouvernement. Il n'a pu participer qu'à 4 de ces séances de questions orales d'actualité au gouvernement, les 1^{er} et 6 octobre, 17 novembre et 16 décembre. Titulaire de 25 semaines d'activité sur 40 au total, Jean-Pierre Masseret se classe 65^e au hit-parade des cancre du Sénat pour la période février 2015-2016, établi par l'association Regards citoyens. Aujourd'hui, Jean-Pierre Masseret le cumulard est bel et bien mort... Le sénateur a assisté, au premier trimestre 2016, aux 10 commissions du mercredi des Affaires étrangères. De même, il a participé au même moment aux 3 votes solennels et à presque toutes les 11 séances de questions orales d'actualité au gouvernement. Il ne demande plus à être *excusé*... Jean-Pierre Masseret est presque devenu un sénateur exemplaire, si ce n'est qu'on le voit rarement le jeudi au palais du Luxembourg.

Le distrait Serge Dassault, 90 ans, vice-doyen du Sénat

Au dernier trimestre 2015, l'avionneur et sénateur Serge Dassault a assisté à 7 des 10 séances du mercredi de la

commission des Finances et à 3 sur 4 votes solennels. En revanche, ce nonagénaire étourdi ou mal conseillé n'a pas participé à 6 des 11 séances consacrées aux questions orales d'actualité au gouvernement. Étant absent à plus de la moitié des 11 séances, c'est-à-dire les 3, 12, 17 et 26 novembre ainsi que les 10 et 15 décembre 2015, il a donc été sanctionné à hauteur de 2 130 euros. Une chose est sûre : depuis le mois de janvier 2016, le vice-doyen du Sénat a assisté à presque toutes les séances de questions orales d'actualité au gouvernement.

Le sénateur de l'Essonne ne sera pas sanctionné pour le premier trimestre 2016. M. le doyen d'âge ne veut plus se voir retirer 2 130 euros. On peut être milliardaire, en délicatesse judiciaire avec son immunité parlementaire (soupçonné d'achats de vote) et sensible aux petites sanctions financières... Considéré comme la 5^e fortune française (12,8 milliards d'euros), l'héritier de l'avionneur Marcel Dassault reste classé 77^e au hit-parade des cancre de février 2015-2016 du palais du Luxembourg établi par l'association Regards citoyens avec 26 semaines d'activité sur 40.

En dehors des 14 sénateurs sanctionnés que nous avons identifiés, une dizaine de leurs collègues auraient dû être aussi financièrement sanctionnés au dernier trimestre 2015, mais ne l'ont pas été apparemment pour des raisons de santé, ayant été ou étant toujours réellement en longue maladie ou en maladie. Seuls 5 de ces parlementaires en longue maladie, Philippe Esnol (RDSE-Yvelines), Jean-Claude Frécon (PS-Loire), Jean-Louis Carrère (PS-Landes), Alain Néri (Puy-de-Dôme) et Jean-Paul Savary (LR-Marne), victime lui d'une grave chute de cheval, ont jugé utile de répondre à nos sollicitations. Nous les remercions ici de leur réponse qui était essentielle dans notre enquête. Une

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Sur son site – comme sur ses publications imprimées –, la Haute Assemblée se borne à mettre en ligne une version simplifiée de son budget, qui en montre grandes masses et principales évolutions. Pour l'année 2016, par exemple, on y trouvera ce document. Tout y est. En grandes masses, en gros.

C'est dans les recoins de la version intégrale de ce budget – le diable est dans les détails – qu'apparaissent en effet curiosités et petites informations pittoresques qui amusent journalistes et opinion. Quoi ? Mille choses vénielles, mais révélatrices. Par exemple le budget des carburants. En 2011, le Sénat a dépensé 240 000 euros de carburant. C'est-à-dire que chaque sénateur, à qui sont par ailleurs remboursés avions, trains, taxis, transports en commun en région parisienne, a consommé, du moins a coûté, 689 euros en carburant... On peut en faire du chemin, avec cette quantité d'essence ! Pour aller où ? Faire quoi ? Dans quels véhicules ? Mystère.

Il est vrai que la présentation comptable des recettes et des dépenses du Sénat – comme, du reste, de n'importe quelle collectivité publique –, est complexe, qu'elle n'est pas compréhensible de prime abord, et qu'il faut un minimum de connaissances techniques pour y accéder et y comprendre quoi que ce soit. Mais enfin, ce minimum de connaissances techniques, il ne manque pas de personnes – à l'extérieur du Sénat – qui les possèdent et qui peuvent en faire un excellent usage, au service du contrôle des pouvoirs par les citoyens.

Rien n'est pire que l'opacité, l'obscurité, l'absence d'information, qui laissent la place aux pires suspicions et aux plus grands doutes.

Les mystères de Pyongyang

Sur l'administration du Sénat, par exemple, on ne savait pas grand-chose. Il fallait s'en tenir aux généralités qu'on trouve partout et qui ne renseignent, à la vérité, sur rien de substantiel. Sur notre demande, les services de la présidence du Sénat nous ont déclaré que le salaire minimum net d'un fonctionnaire de la Haute Assemblée était de 2 467 euros en 2015 contre 2 300 euros en 2008, 7 ans plus tôt. Un traitement très élevé (grâce au système des primes de nuit accordées aux 1 100 et quelque employés du Sénat) par rapport à ceux de la fonction publique pour les mêmes catégories d'emplois. Un revenu qui a aussi été augmenté automatiquement par le relèvement à cinq reprises de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 2008 à 2010. C'est le beurre et l'argent du beurre pour les fonctionnaires du Sénat. Ils ont un statut à part beaucoup plus avantageux que celui de la fonction publique, mais à chaque fois que les fonctionnaires obtiennent une augmentation, elle est répercutée discrètement sur leurs collègues du Sénat. Selon nos informations, la rémunération en début de carrière d'un agent au plus bas de l'échelle est au minimum de 3 000 euros bruts par mois pour doubler en fin de carrière. Le fonctionnement de l'administration du Sénat ? On en sait à peu près autant que sur le fonctionnement de la Corée du Nord, malgré la volonté réelle de transparence du président Gérard Larcher. Ventilé en 4 grandes catégories du personnel du Sénat, un curieux et anonyme tableau donne les niveaux de rémunération en euros bruts. Il provient du budget « réel » du Sénat pour 2011. Ces traitements ne semblent pas avoir bougé depuis, puisque le traitement des fonctionnaires a été gelé entre 2010 et 2015¹.

Comme on peut lire, 6 250 euros bruts par mois en fin de carrière, pour un agent d'entretien, c'est alléchant... Autre indication, fournie par le budget du Sénat pour 2016 : au 31

décembre 2014, 1 136 personnes travaillaient au Sénat, 1 060 fonctionnaires et 76 agents contractuels. Le total des traitements, primes et indemnités de tous ces braves gens s'établit, pour 2016, à un peu plus de 93 millions d'euros bruts, soit une moyenne de 82 192 euros par personne. C'est-à-dire une rémunération moyenne de 6 849 euros bruts par mois. Certes, entre 2008 et 2015, la rémunération des fonctionnaires du Sénat a baissé de 7,4 % en euros constants, moins 13,6 % en tenant compte de l'érosion monétaire. Les fonctionnaires de catégorie C, agents d'entretien de l'État, des hôpitaux et des collectivités locales, gagnent 3 fois moins en fin de carrière. Pourtant, nettoyer les couloirs d'un hôpital au milieu du passage incessant des malades, des chariots, des visiteurs, des médecins, des aides-soignantes et des infirmières n'a rien à voir avec le passage d'un aspirateur sur les somptueux tapis du Sénat.

En avril 2014, sous la présidence du socialiste Jean-Pierre Bel, le statut des fonctionnaires de la maison a connu une petite amélioration. D'un trait de plume, les 26 membres du bureau de la Haute Assemblée ont allongé de six ans la durée pendant laquelle un fonctionnaire peut travailler en dehors du Sénat, sans perdre le droit d'y revenir. Portant ainsi ce qu'on appelle la « disponibilité » à dix-huit ans. Un fonctionnaire du Sénat peut désormais aller voir ailleurs pendant dix-huit ans, avant de retrouver le gîte et le couvert. Une vraie bonne maison, le palais du Luxembourg qui a décidé cette mesure uniquement pour faire plaisir à un président « normal » ! En effet, le premier bénéficiaire de cette mesure a été Bernard Rullier, conseiller parlementaire du président de la République François Hollande depuis le 15 mai 2012. Un haut fonctionnaire membre du corps des administrateurs du Sénat, comme Bernard Rullier, explique sous couvert de l'anonymat : « Il aurait été difficile de priver le

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Les sénateurs membres de groupes d'amitié ont la possibilité, dans ce cadre, de rencontrer leurs homologues d'autres nations et d'étudier tout ce qui leur semble utile pour faciliter les relations entre la France et le pays dont ils sont « amis ». Un des plus pittoresques de ces groupes d'amitié est « France-Vanuatu-Îles du Pacifique », au demeurant régional (c'est-à-dire qu'il ne concerne pas qu'un seul pays) et interparlementaire (qui associe députés et sénateurs). Il est désormais présidé par Mme Catherine Procaccia, sénateur LR du Val-de-Marne. Ce groupe couvre un champ géographique particulièrement étendu, qui comprend de nombreux États insulaires indépendants du Pacifique nord et sud, des îles Pitcairn près de la Polynésie française jusqu'à Palaos à l'est des Philippines, et recouvre trois ensembles distincts :

- la Mélanésie (les « îles noires »), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Salomon, Vanuatu, etc. : 540 000 km² ;
- la Polynésie (les « îles nombreuses »), dont Kiribati, Tonga, etc. : 820 000 km² ;
- la Micronésie (les « petites îles »), avec les archipels des États fédérés de Micronésie, les Palaos et les îles Marshall : 3 000 km².

Autant dire, si on a du goût pour le tourisme, un territoire vaste, des problèmes nombreux et, avec les dérèglements climatiques, des centres d'intérêt communs qui ne manquent pas. De fait, des sénateurs ont ainsi eu le plaisir, en 2009, d'effectuer un voyage en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux îles Salomon et au Vanuatu, de se rendre l'année suivante à l'île de Guam, dans les États fédérés de Micronésie et aux îles Marshall, de visiter, en juillet 2011, les îles Tonga et les îles Fidji, avant, en septembre 2012, de retourner au Vanuatu (qui n'est qu'à une

heure de vol de la Nouvelle-Calédonie, ce qui crée des liens avec la France). Etc. C'est plus amusant que le Danemark. De beaux souvenirs en perspective.

Amour sacré de la famille

Chaque élu au Sénat dispose d'un crédit mensuel d'un peu plus de 7 500 euros pour rémunérer une équipe de collaborateurs, qui peut comprendre, à Paris et dans sa circonscription, un maximum de 5 salariés.

Ces salariés sont les employés du sénateur et n'ont aucun lien formel avec le Sénat. C'est l'élu qui recrute, organise l'activité de ses collaborateurs et qui, dans le respect des règles de droit privé et des règles complémentaires définies par le Sénat, peut résilier leur contrat de travail. Les critères de recrutement sont laissés à la discrétion du sénateur, seul le baccalauréat, ou quinze années d'expérience professionnelle, étant obligatoire. En particulier, un sénateur peut recruter un membre de sa famille – un seul –, conjoint, enfant, ascendant, avec une limitation pour le salaire de ces collaborateurs particuliers, un conjoint ne pouvant recevoir qu'un tiers, au plus, de l'enveloppe du parlementaire, soit 2 500 euros bruts par mois, les autres parents proches pouvant toucher jusqu'à 3 800 euros. Plus une petite bricole supplémentaire par année d'ancienneté.

Le Sénat indique qu'au 1^{er} février 2015, la rémunération mensuelle moyenne brute de base d'un collaborateur employé à temps plein s'élève à 3 114 euros. Un rapide calcul permet de prendre la mesure de la tentation – toute financière – que ces

collaborateurs offrent aux sénateurs. Un collaborateur rémunéré de façon moyenne peut donc percevoir un revenu annuel de : $3\ 114 \times 12 = 37\ 368$ euros. Soit, pendant six ans de mandat : $37\ 368 \times 6 = 224\ 208$ euros. Et si le parlementaire accomplit deux mandats, il suffit de doubler cette somme : 448 416 euros. Ainsi de suite. Chacun comprend bien l'intérêt de ne pas laisser perdre ces picaillons, et de les faire tomber dans l'escarcelle de la famille.

Les sénateurs sont donc nombreux à recruter leurs proches. Ce qui – de leur point de vue – est financièrement avantageux, légal, et qui ne manque d'ailleurs pas d'intérêt sur le plan professionnel. Les fonctions de collaborateur parlementaire sont en effet très floues : sous un même vocable, on peut désigner un chef de cabinet, un conseiller technique, un secrétaire, une espèce d'assistante sociale, un super-militant, voire une nounou. Toutes fonctions qui, en toute hypothèse, supposent entre l'élu et son collaborateur, de la confiance : qui mieux qu'un proche est susceptible de créer cette confiance ?

Plusieurs problèmes sont cependant posés. D'abord, l'existence d'emplois fictifs. Car si des proches de l'élu font effectivement équipe avec lui et travaillent d'arrache-pied à ses côtés – ce cas est fréquent et ne soulève aucun problème particulier –, on peut penser – ou craindre – qu'un certain nombre de ces collaborateurs « familiaux » ne fichent rien, que ces emplois soient de pure complaisance : c'est à peu près improuvable. Ces collaborateurs fainéants jettent le discrédit sur l'élu, et sur l'institution en général. C'est la raison pour laquelle le Parlement européen, par exemple, proscrit ce type de possibilité.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

distracts et cumulards vraiment débordés, mais une certitude demeure : tous ces derniers ont trouvé trois parades légales et infaillibles aux sanctions financières. La première témoigne d'un immense culot. Ce type de personnage, qui en impose aux employés du Sénat chargé de comptabiliser les présences, a le toupet d'arriver en commission permanente du mercredi, avant d'en repartir quelques dizaines de minutes plus tard. L'indélicat est légalement compté présent. La deuxième parade se fonde bien entendu sur la qualité d'*excusé* qui permet à un sénateur décidé et sûr de son relationnel politique d'échapper à une sanction financière grâce à des prétextes complètement bidon. À l'automne 2015, nombre de sénateurs *excusés* ont utilisé ce subterfuge pour participer à la campagne électorale des régionales. Personne n'était dupe au palais du Luxembourg. En dehors des efforts du président du Sénat, la loi interdisant le cumul des mandats (parlementaire-patron d'exécutif local) devrait permettre de faire le ménage parmi ces brebis galeuses politiquement intouchables, aussi bien à gauche qu'à droite. Une réforme qui sera appliquée à partir d'avril 2017 et qui devrait constituer une vraie chance pour le Sénat... Et la troisième parade se cache derrière des tricheries liées aux excuses, tricheries difficiles à enrayer, car basées sur de faux documents et des assertions invérifiables : les fameux cas de force majeure.

1. Entretien avec l'auteur le 31 août 2015.

Annexes

1.

Les documents graves et contradictoires du Sénat et du *Journal officiel*

Nous avons constaté d'importantes contradictions entre l'indication des sénateurs présents, absents ou excusés, sur les tableaux mensuels d'activités de certains parlementaires, publiés sur le site du Sénat et les mêmes informations livrées par le *Journal officiel*. Voici quelques tableaux et extraits du *JO* qui montrent ces graves incohérences.

1. Premier exemple : le sénateur de La Réunion Didier Robert

Son tableau d'activités (sur le site du Sénat) pour le mois de décembre 2015 indique que ce parlementaire était absent à la réunion de la commission des Affaires sociales du mercredi 9 décembre 2015. Or, le *Journal officiel* du lendemain, le 10 décembre 2015, précise exactement l'inverse. Le 9 décembre 2015, le sénateur Didier Robert était *excusé* pour son absence ! Voici les deux textes contradictoires. La présidence du Sénat explique ces contradictions de la manière suivante : les mentions *excusés* sur les tableaux d'activités correspondent à des *excuses* acceptées par l'institution. En revanche, les mentions *excusés* retranscrites au *Journal officiel* sont des demandes d'*excuses* faites par les présidents de commission à la demande des sénateurs.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

tous les vols ?

Depuis juillet 2014, dans le cadre des missions parlementaires, les sénateurs, quelles que soient leurs fonctions, voyagent en classe économique pour les vols courts et moyen-courriers (- 5 heures de vol) et en affaires pour les vols long-courriers (+ 5 heures) ; la première classe n'est pas autorisée depuis 2009.

Question n° 8 : *Le nombre de voitures de fonction du Sénat a-t-il diminué depuis 2008 en nombre et en catégorie de cylindrée ? De combien ?*

Le nombre de véhicules en parc (en service ou en réserve) destiné au transport des sénateurs est passé de 87 en 2008 à 72 en 2015.

En termes de cylindrée, 46 véhicules V6 (3,0 l ou 3,5 l) étaient décomptés en 2008. Il en subsiste 28 en 2015, la moyenne d'âge du parc du Sénat est supérieure à sept ans.

Les véhicules achetés au cours des dernières années ont des cylindrées comprises entre 1,6 l et 2,0 l. En outre, quatre Renault Zoé électriques ont été acquises en 2015 (voir ci-dessous).

Question n° 9 : *La flotte du Sénat comporte-t-elle aujourd'hui des véhicules hybrides, des scooters ou vélos électriques, des vélos et des voitures de marque étrangère ?*

La flotte du Sénat comporte 4 véhicules électriques Renault Zoé pour le transport des sénateurs. Elle ne dispose d'aucune voiture de marque étrangère.

La flotte du Sénat ne comporte pas de vélos ou de scooters.

Question n° 10 : *Le nombre des voitures de fonction avec chauffeur attribuées à certains des sénateurs dignitaires ou*

autorités du Sénat (2 pour le président, 8 pour les vice-présidents, 7 pour les présidents de commission, 5 pour les présidents de groupes politiques et 3 pour les questeurs) était de 25 en 2008. Quel est ce chiffre aujourd'hui ?

Le nombre de voitures de fonction attribuées aux autorités du Sénat était, en octobre 2008, de 31 (9 et non 7 pour les commissions, 7 et non 5 pour les groupes et 2 pour les anciens présidents du Sénat en vertu d'une disposition abrogée pour l'avenir en novembre 2008).

Il y a actuellement 3 véhicules attribués au président et à sa sécurité, 7 aux vice-présidents, 3 aux questeurs, 6 aux groupes politiques, 9 aux présidents et rapporteurs généraux des commissions, 1 à un ancien président du Sénat, soit un total de 29, soit encore une diminution de 2 voitures en dépit de la création d'une commission supplémentaire (commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable), d'un poste de rapporteur général (commission des Affaires sociales) et d'un groupe supplémentaire (voir réponse à la question n° 11 ci-dessous).

Les présidents du Sénat, élus depuis le 1^{er} octobre 2008, ne bénéficient plus d'un véhicule de fonction au terme de leur mandat de sénateur.

Question n° 11 : *Le président du groupe écologiste, Jean-Vincent Placé, était-il bien privé de voiture de fonction avec chauffeur par mesure d'économie ?*

Selon la réglementation, le président du groupe écologiste, qui comporte moins de 15 membres, ne dispose pas d'un véhicule avec chauffeur.

Question n° 12 : *À l'inverse, pourquoi la questure et le bureau du Sénat ont-ils attribué une voiture de fonction avec*

chauffeur à M. Jean-Pierre Raffarin, en tant que président de la commission des Affaires étrangères et de la Défense, alors qu'il bénéficie déjà d'une voiture de fonction avec chauffeur à vie en tant qu'ancien Premier ministre ?

Comme tout président de commission, le président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat bénéficie de la mise à disposition d'une voiture du Sénat dont, en vertu de l'arrêté du bureau du 22 février 2012, il a « la libre disposition, pour lui-même ou l'un de ses collègues » dans le cadre de ses fonctions. M. Jean-Pierre Raffarin n'utilise cette voiture que pour des déplacements à Paris. La voiture attribuée au titre d'ancien Premier ministre est localisée en province dans son département d'élection. Elle n'est utilisée que pour les déplacements locaux ou les missions nationales.

Question n° 13 : *Est-ce que l'un de ces dignitaires ou autorités peut rouler dans une voiture de fonction de petite cylindrée style Clio ou 206 ?*

Dans le cadre de la mutualisation des véhicules, les voitures des autorités peuvent être mises à la disposition des autres sénateurs et les véhicules dédiés au transport dans Paris, comme les Zoé, peuvent être utilisés pour le déplacement des autorités.

Question n° 14 : *En 2008, le salaire mensuel minimum d'un employé du Sénat s'élevait à environ 2 300 euros nets. Cette rémunération nette est de combien aujourd'hui ?*

La rémunération mensuelle minimale d'un fonctionnaire du Sénat est aujourd'hui de 2 503 euros. Le chiffre de 2 300 euros en 2008 correspond à 2 467 euros 2015. Il convient de rappeler que la valeur du point d'indice de la fonction publique, en référence à laquelle est calculée la rémunération des

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Un comptage très artisanal des absents

L'arme atomique contre l'absentéisme

Une sanction égale à 6 % du revenu mensuel net d'un sénateur !

Des tricheurs excusés pour leurs absences

I - La plupart des 14 sénateurs sanctionnés n'ont jamais demandé à être *excusés*

La commission des Affaires étrangères, berceau des tire-au-flanc

Numéro 1 des rois fainéants : Didier Robert, patron de la région de La Réunion

Joseph Castelli, successeur de monsieur « Fanfan » le roi de l'absentéisme

Hilarion Vendégou ou le bonheur à l'île des Pins (Nouvelle-Calédonie)

Nouméa : Pierre Frogier s'indigne d'avoir été sanctionné

Le parrain de Lyon sanctionné malgré tous ses efforts

Jean-Vincent Placé, prince des écolos flemmards

Excusé, un mot inconnu pour Stéphane Ravier (FN)

Le père Robert Laufoaulu au service de Dieu et du Sénat

Un sénateur de Mayotte sanctionné malgré son assiduité

Le sénateur marseillais Bruno Gilles sous une pluie d'*excuses*

David Rachline (FN), le benjamin du Sénat

Hubert Falco, un sénateur qui se trompe énormément...

Jean-Pierre Masseret, au nom de la lutte anti-FN...

Le distrait Serge Dassault, 90 ans, vice-doyen du Sénat

L'empereur des absents *excusé* depuis dix-neuf mois !

Le sénateur François Baroin, un tricheur légal

✓ - Sous le sceau du secret

La super-retraite du « dignitaire » Michel Charasse

Une cagnotte d'un milliard d'euros !

Un budget impénétrable

Les mystères de Pyongyang

✓ - La chambre de la tentation

Le Sénat à table

Un obscur objet de désir

Délices horticoles

Délices automobiles, ferrés et aériens

Le plus agréable club à Paris

Amour sacré de la famille

Délices de la réserve

Conclusion

Annexes

. Les documents graves et contradictoires du Sénat et du *Journal*

officiel

1. Premier exemple : le sénateur de La Réunion Didier Robert
 2. Le cas du sénateur Jacques Gillot de la Guadeloupe
 3. Le cas du sénateur de la Moselle Jech-Pierre Masseret
- . La lettre du sénateur-maire de Toulon, Hubert Falco
 - . La réponse du premier questeur du Sénat, Bernard Saugey
 - . Tableau de rémunération des fonctionnaires du Sénat en 2011
 - . Réponse de la présidence du Sénat à nos questions (9 avril 2016)
 - . Situation matérielle des sénateurs

Achevé d'imprimer par XXXXXX,
en XXXXX 2016
N° d'imprimeur :

Dépôt légal : XXXXXXXX 2016

Imprimé en France